

Adoptée par l'Assemblée des délégué-e-s du 17 septembre 2005

Politique des hautes écoles du Parti socialiste suisse:

Plus de qualité, plus d'égalité des chances, plus d'efficacité

Adoptée par l'Assemblée des délégué-e-s du 17 septembre 2005 à Rapperswil SG.

A. Notre pays a besoin d'une politique cohérente applicable à l'ensemble de l'espace de formation qu'est la Suisse.

Dans une société démocratique orientée vers l'avenir, la formation revêt une importance extraordinaire pour le développement continu de tous les secteurs de la vie. Cette importance est tout aussi vitale pour l'intégration sociale, pour la culture démocratique et pour la prospérité économique. Il s'agit de prêter la plus grande attention au soutien très large et à la juste répartition de ce bien fondamental.

Pour l'essentiel, les structures actuelles de la formation en Suisse sont héritées du 19^{ème} siècle. Ce sont d'abord les 26 cantons et les 2'800 communes qui font la politique de la formation et qui l'assument financièrement. La confédération s'occupe des deux écoles polytechniques fédérales, fixe le cadre de la formation professionnelle et des HES et finance en gros la moitié des dépenses publiques pour la formation et la recherche.

Cette répartition des rôles a convenu longtemps à la Suisse.

Mais depuis le 20^{ème} siècle, le monde de la formation et de la recherche a connu de profondes mutations. Les systèmes de formation des cantons ont été et continuent à être réformés à un rythme qui s'accélère. Le domaine de la formation continue évolue toujours à un rythme rapide et doit faire face à la concurrence internationale. Il est donc plus que jamais nécessaire d'avoir une vue d'ensemble et de pratiquer une gestion d'ensemble s'agissant de l'espace suisse de la formation, en soi fort complexe. Les structures actuelles de la politique de formation ne sont plus adaptées aux défis de l'avenir.

Depuis bientôt 40 ans, le PS suisse a pris une position de meneur s'agissant de moderniser les structures de la formation dans ce pays.

L'initiative parlementaire no 97.419 de l'ancien conseiller national Hans Zbinden, PS AG, aura été le coup d'envoi de nouveaux efforts en vue d'une coordination de l'ensemble de l'espace suisse de la formation, y compris l'école obligatoire primaire et secondaire, après l'échec en 1973 d'un nouvel article constitutionnel sur la formation qui avait vu son parcours bloqué en raison du refus en votation populaire de la majorité des cantons.

En 2001, le PS suisse s'est positionné en la matière en publiant ses 12 thèses sur la formation. La thèse no 1 («Créer un espace suisse de la formation») exigeait une disposition constitutionnelle cadre sur la formation et la création d'un conseil suisse de la formation chargé mettre en œuvre la collaboration entre tous les acteurs de la formation et entre tous les niveaux de formation. Voici une partie de la motivation sur laquelle s'est appuyée cette exigence :

La modernisation de la formation supérieure (apprentissage, écoles secondaires supérieures, universités, HES) devient un projet national prioritaire, mené par la Confédération, en collaboration avec les cantons. Il est tout aussi indispensable que les cantons réforment la scolarité obligatoire, car ils continuent malheureusement à avancer en rangs dispersés. Il en résulte de fortes différences entre les cantons progressistes et les autres. Les enfants et les parents doivent donc supporter ces disparités territoriales dues au fédéralisme, ce qui est indéfendable en termes de politique générale de société. Nous demandons donc que les cantons se mettent d'accord sur une conception commune de modernisation de l'école obligatoire, valable sur tout le territoire suisse.

Dans la consultation interne organisée par le parti sur ces thèses, consultation à laquelle ont répondu 40 sections, cet objectif d'une meilleure coordination de la formation a été soutenu dans une proportion de 20 à 1.¹

Le travail incessant du PS suisse n'est pas resté sans résultats.

D'abord dans la population, mais aussi dans les autres partis et au sein la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) la conviction que le besoin de mieux coordonner la formation, de lui fixer plus d'objectifs communs et de pratiquer une gestion globale plus stricte a fait sont chemin. En 2002, la CDIP a mené le projet « HarmoS » qui prévoit de rendre obligatoire dès 2007 le niveau qu'il faudra atteindre dans les principales branches scolaires après la 2^{ème} année, après la 6^{ème} année et après la 9^{ème} année de scolarité obligatoire.

Le Conseil national a travaillé de manière intensive sur l'initiative parlementaire Zbinden citée plus haut. Il en est résulté un nouveau texte constitutionnel sur la formation, dont le Parlement fédéral traitera prochainement. Ces nouvelles dispositions seront soumises au vote du peuple et des cantons en 2006.

- Celles-ci contiendront les principes de la responsabilité conjointe de la Confédération et des cantons en matière de formation.
- Il sera possible de créer des institutions communes. Pour le PS, il faut maintenant veiller à mettre en place un conseil de la formation qui dispose de la vue d'ensemble et favorise la mise en œuvre des réformes à mener dans les différents secteurs. Le mécanisme de la formation est fait de tuyaux communicants dont les contenus exercent mutuellement une influence les uns sur les autres.
- La Confédération se voit dévolue une compétence législative subsidiaire et claire lui permettant d'intervenir si l'on constate que les cantons n'arrivent pas à atteindre les objectifs de coordination tels qu'ils auront été fixés.

Le PS suisse considère que la partie générale de ces dispositions constitutionnelles (art. 62 nouveau et 62a) constitue un exercice réussi.

¹ Depuis, il a été possible d'élaborer une évaluation détaillée de toutes les thèses et des multiples compléments proposés. La commission spécialisée compétente va discuter de cette évaluation en décembre 2005 et élaborer des propositions pour la suite du développement de la politique de la formation du PS suisse. Outre la politique de la formation au sens strict, le PS s'est aussi engagé sur le plan suisse en faveur du développement des structures d'accueil extrafamiliale pour enfants durant la journée.

B. Le paysage des hautes écoles de ce pays fait partie de l'espace de formation qu'est l'Europe et il est le précurseur du paysage suisse de la formation actuellement en devenir.

La vitesse avec laquelle l'on a entrepris de réformer surtout le secteur des hautes écoles, mais aussi l'ensemble du domaine de la formation, que ce soit au plan fédéral ou cantonal, est moins le résultat d'analyses approfondies ou de processus de réflexions communes sur la situation dans le pays. La pression viendrait plutôt des forces extérieures croissantes exercées par les réseaux, la coordination et la coopération au plan international, qui ont poussé aussi bien l'ensemble du paysage suisse des hautes écoles que les Chambres fédérales et la CDIP à chercher à harmoniser tout le domaine de la formation en Suisse. Ces dernières années, c'est surtout l'Union européenne qui a reconnu toute l'importance stratégique qu'il y a à disposer d'un secteur de formation coordonné au plan international dans l'optique d'un espace économique vivant.

De plus en plus dans l'Union européenne, les hautes écoles nationales et depuis peu les secteurs de la formation professionnelle ont un effet de moteurs de création d'emplois qui sont progressivement toujours plus en phase avec un espace européen cohérent de la formation.

Voici les grandes étapes du développement dans le domaine des hautes écoles :

- Magna Charta Universitatum (Bologne), principes de l'autonomie et du changement, 1988
- Déclaration de la Sorbonne (Paris), objectif de l'espace européen des hautes écoles, 1998
- Déclaration de Bologne, introduction du *bachelor* et du *master* et des filières y relatives, 1999
- Conférences ultérieures avec rapports sur « Bologne », Prague 2001, Berlin 2003 et Bergen 2005

Et dans le domaine de la formation professionnelle :

- Déclaration de Copenhague sur la formation professionnelle 2000.

Dans la ligne des conclusions du Conseil de l'Union européenne de Lisbonne (2000, sommet de l'emploi et de la formation, stratégie de Lisbonne), l'Europe s'efforce de parvenir à être dès 2010, à l'échelle du monde, l'espace économique le plus concurrentiel et le plus dynamique, basé sur le savoir. Cela a des conséquences importantes pour la formation en Europe et oblige l'Union européenne à revoir sa conception initiale des compétences en la matière. En effet, pendant longtemps, l'Union européenne avait laissé à ses pays membres la bride sur le cou, sans émettre de prescriptions communes à tous s'agissant de la structure des systèmes nationaux de formation. Lisbonne aura marqué le point de départ d'un vaste processus de coopération au sein de l'Union européenne, impliquant tous les systèmes nationaux de formation. C'est ainsi en toute logique que les ministères de l'éducation des pays de l'Union européenne ont adopté des objectifs stratégiques communs et un programme de travail impératif applicables à la formation en générale et à la formation professionnelle. Il doit en résulter un espace de formation de haute qualité englobant l'ensemble de l'Union. Le tout s'accompagne de cadres de référence nationaux et européens tout à fait comparables s'agissant des qualifications, d'un forum international d'échange d'informations sur les «best practices», l'élaboration d'instruments communs, d'incitations coordonnées pour les politiques nationales de la formation et – non des moindres – de rapports réguliers du Conseil des ministres et de la commission européenne.

Même si notre pays ne collabore actuellement que sporadiquement avec l'Union européenne en matière de formation, la croissance des réseaux et des harmonisations au plan international a des conséquences profondes à l'intérieur même de la Suisse, surtout d'abord dans les secteurs de formation les plus proches de l'emploi comme les HES et la formation pro-

fessionnelle. Mettre en place un paysage des hautes écoles suisses conduira tôt ou tard à un paysage global suisse de la formation. Même s'il faut en passer par des compromis fédéralistes et des chemins détournés typiquement helvétiques.

La Confédération et les cantons ont tout de même su percevoir les signes du temps. Au plan fédéral, l'initiative parlementaire Zbinden pour la mise en place d'un espace suisse de la formation qui soit coordonné, de même que l'initiative parlementaire Plattner pour un espace suisse des hautes écoles, émanant toutes deux des rangs du PS suisse, ont trouvé leur concrétisation législative. Même la CDIP s'y est mise avec ses propres projets HarmoS et « Monitoring suisse de la formation » et a aussi commencé à transposer pour la Suisse l'évolution internationale en matière de comparaison et d'harmonisation – en partie certainement pour donner une réponse cantonale au regain d'activité de la Confédération en la matière.

Tous ces efforts visent à doter le domaine de la formation en Suisse de structures adaptées à notre temps et à déclencher une dynamique tournée vers l'avenir. C'est ainsi qu'il sera possible de donner un aperçu global compréhensible d'un domaine qui était devenu inextricable avec ses multiples nouveaux projets de réforme quasi quotidiens, avec ses nombreuses reconnaissances de diplômes, avec ses déclarations d'intentions politiques, avec ses classements et ses procédures de « *ranking* ».

C. Les objectifs de l'espace suisse des hautes écoles de demain sont la qualité, l'égalité des chances et l'efficacité.

La réforme des hautes écoles englobe un vaste champ d'action qui va des réformes auxquelles les hautes écoles doivent elles-mêmes procéder à l'interne (réformes des études, etc.) aux réformes structurelles du paysage des hautes écoles au plan de la Suisse dans son entier.

Malgré l'intégration internationale croissante de la formation dans les hautes écoles et des institutions qui la pratiquent, celles-ci doivent être reconnues comme une partie intégrante du système suisse de formation dans son ensemble, y compris sous l'angle des responsabilités. Il en découle que les hautes écoles, comme composantes de l'offre globale en matière de formation, doivent contribuer à l'avènement d'une société responsable au plan social et écologique et à la résolution des problèmes à venir. Les savoirs que génèrent les hautes écoles doivent se diffuser dans la société. Les hautes écoles doivent se positionner dans les débats de société, en particulier là où leurs recherches touchent à des limites éthiques. C'est pourquoi il est si important que les prévisions sur les effets des développements techniques et scientifiques fassent également l'objet de recherches.

Les formations des hautes écoles et de la recherche sont dans une large mesure une composante essentielle de la prospérité en Suisse. Ce sont des investissements dans l'avenir. Les hautes écoles font beaucoup pour l'innovation dans l'économie suisse. La meilleure politique économique est d'avoir une bonne politique de formation; c'est plus efficace et beaucoup plus durable que de faire des cadeaux fiscaux aux directeurs d'entreprises et aux actionnaires. Il faut une collaboration étroite et un transfert des savoirs qui fonctionne bien entre les hautes écoles et l'économie. Parallèlement, les hautes écoles publiques doivent globalement éviter toute dépendance à l'égard des entreprises et de l'économie privée. Il s'agit de protéger la liberté de l'enseignement et de la recherche de la mainmise de l'économie. S'il est tout à fait compréhensible que les hautes écoles exigent à juste titre leur autonomie par rapport aux influences de la politique, il est tout aussi essentiel qu'elles se défendent contre les tentatives croissantes d'immixtion de certaines entreprises, des branches économiques, d'associations et autres soi disant «*think tanks*» qui ne défendent que des intérêts particuliers.

Les hautes écoles atteignent leur but d'une part en formant les spécialistes dont notre pays a besoin (service public de haute qualité) et d'autre part en visant l'excellence internationale dans des secteurs bien déterminés (formation de spécialistes de haut niveau, recherche de pointe).

En mars 2001, le PS suisse s'est positionné quant à la politique des hautes écoles dans le cadre de ses 12 thèses sur la formation.

- Reconnaissance de l'autonomie des hautes écoles qui doivent prendre en compte les besoins de la société, définis de manière démocratique par la politique ;
- Exigence de réformes des études à l'intérieur de chaque école, dans la constitution de réseaux entre les hautes écoles et la formation de véritables centres de savoir ;
- Rejet des privatisations et de la dépendance croissante à l'égard d'entreprises privées ;
- Un système efficace de bourses d'études qui compense les inégalités sociales existantes dans les chances de faire des études.

Depuis, certaines de ces exigences ont été concrétisées ou sont en voie de l'être et notamment la question de la réforme des structures dans le paysage des hautes écoles, qui doit d'ailleurs beaucoup au travail parlementaire du PS suisse.

L'initiative parlementaire 03.452 déposée par le conseiller aux États Gian-Reto Plattner, PS BS, a été le point de départ d'une nouvelle réglementation de la coordination du paysage des hautes écoles dans le cadre de la révision des dispositions constitutionnelles sur la formation. Voici ce que prévoit actuellement le projet de la commission du Conseil national :

- l'obligation commune de la Confédération et des cantons de coordonner ensemble la formation ;
- l'égalité constitutionnelle entre toutes les hautes écoles (universités et HES), bien que pour l'instant le statut des hautes écoles pédagogiques soit encore peu clair ;
- la prise en compte de l'autonomie des hautes écoles ;
- la conclusion de conventions entre la Confédération et les cantons et la mise sur pied d'organes communs – Il est prévu de mettre en place une conférence suisse des hautes écoles groupant tous les institutions responsables dont les compétences seraient étendues et où la délégation des cantons serait nettement majoritaire ;
- une compétence fédérale subsidiaire dans des domaines bien déterminés pour les cas où la coordination commune Confédération-cantons ne parviendrait pas à atteindre les objectifs fixés.

Le nouvel article constitutionnel sur la l'enseignement supérieur 63a n'est pas encore satisfaisant. Trop de questions restent ouvertes.

C'est ainsi que la Confédération perdrait ses compétences cadre en matière de HES, tout en maintenant sa compétence réglementaire sur la formation professionnelle qui mène précisément aux HES. Ceci pourrait entraîner pour les cursus d'études des problèmes non souhaitables de délimitation. En outre, bien que divers milieux, dont le PS suisse, aient demandé que la Confédération assume plus fortement son rôle de conduite en matière de hautes écoles, cette tendance reste peu visible dans la disposition constitutionnelle évoquée plus haut ; bien au contraire, la Confédération devrait semble-t-il céder une partie de ses prérogatives actuelles en matière de conduite à un organe de coordination dominé par les cantons. C'est pourquoi cet article constitutionnel sur la formation doit encore être amélioré.

D. La politique de la formation dans les hautes écoles est aussi une politique de société.

La formation est un bien public : son financement relève donc des pouvoirs public. L'État est responsable d'en réglementer l'accès et les hautes écoles universitaires (universités cantonales et EPF) doivent reconnaître la maturité comme titre suffisant pour y entrer. Les universités se déterminent de manière autonome par rapport aux influences de l'économie sur la recherche scientifique et sur les contenus des études.

La formation pour toutes et tous : L'accès aux hautes écoles est ouvert à toutes et tous selon les aspirations et les compétences de chacune et de chacun. Il y a un urgent besoin d'un système de bourses d'études enfin digne de ce nom, d'une prise de position sans ambiguïté du Parti socialiste en faveur de la suppression des taxes d'inscription et de cours² et contre un système de prêts³. Considérant que la majeure partie des étudiant-e-s suisses exercent une profession à temps partiel durant leurs études, le Parti socialiste doit lutter pour que l'accès à une formation de haute école soit enfin vraiment accessible à toutes les catégories socioéconomiques de la population. Il doit aller de soi pour le Parti socialiste qu'il soutienne par principe toutes les mesures permettant de rendre effective l'égalité des femmes et des hommes dans les universités.

La politique des hautes écoles est une politique de société : Le Parti socialiste doit avoir à cœur de se positionner et de s'engager avec force dans la politique des hautes écoles, qui est toujours l'expression de l'idée dominante de l'égalité des chances. Laisser la politique des hautes écoles et le pouvoir de définition des notions y relatives à la droite revient à bétonner le système social actuel et à rendre complètement illusoire l'avènement de l'égalité des chances telle que l'entend la gauche.

En outre, la recherche scientifique pratiquée dans les hautes écoles et les emplois qui en résultent ont une influence importante sur la société et sur la politique régionale. Les résultats de la recherche peuvent changer la vie : l'informatique, le génie génétique ou encore l'énergie nucléaire.

Avoir une université est une question existentielle pour une région : les hautes écoles n'engendrent pas seulement des coûts, elles créent aussi des emplois et marquent une région.

Les universités publiques ne sont pas des universités privées : Ni l'université de Fribourg, ni les EPF ne pourront jamais concurrencer une université privée comme Harvard pour s'assurer les professeur-e-s les plus chers (et les plus connus). Elles n'ont d'ailleurs pas à le faire. Comme universités publiques, elles ont le mandat d'offrir à tous leurs étudiant-e-s une formation excellente. Même en Suisse, il y aura toujours aussi des étudiant-e-s et des professeur-e-s extraordinaires, mais l'objectif premier du Parti socialiste doit toutefois être de relever les défis de la concurrence internationale grâce à une élite de hautes écoles destinées au plus grand nombre d'étudiant-e-s. Une vision socialiste du monde interdit en effet de promouvoir des élites au détriment de l'ensemble.

Nous devons avoir suffisamment confiance en nos moyens pour imposer nos propres exigences aux hautes écoles. L'idée que nous nous faisons d'une haute école de qualité ne doit pas se laisser influencer par une méthode douteuse de classement («*ranking*»). De bonnes conditions d'étude et de recherche parlent pour elles-mêmes.

² Résolution du PS suisse « Pas d'augmentation des taxes dans les hautes écoles suisse ! » sur proposition de la JS/JUSO acceptée à l'assemblée des délégué-e-s du 1^{er} mars 2003 à Landquart

³ Résolution du PS suisse sur le financement de la formation, sur proposition de la JS/JUSO, acceptée au congrès des 23 et 24 octobre à Brigue/Naters

E. Les thèses

Neuf thèses du Parti socialiste suisse pour plus de qualité, plus d'égalité des chances et plus d'efficacité dans le paysage des hautes écoles

Thèse 1 :

Les hautes écoles ont pour devoir d'améliorer continuellement leurs prestations. Les conditions d'études doivent être améliorées et la mobilité encouragée.

- a) *Les conditions de prise en charge et d'accompagnement doivent enfin s'améliorer, après s'être dégradées massivement ces dernières années. Les moyens financiers et en personnel n'ont de loin pas suivi le rythme de l'augmentation des étudiant-e-s.*
- b) *Il faudra mieux tenir compte de la participation des étudiant-e-s et de la collaboration internationale en développant des systèmes d'assurance de la qualité.*
- c) *Les membres du corps professoral ne doivent pas être désignés en priorité en fonction des recherches sortant de l'ordinaire qu'ils auront réalisées. Il y a un hiatus au niveau du temps que le corps professoral doit consacrer à enseigner et celui où il effectue de la recherche. Le corps professoral doit être mieux formé au plan didactique.*
- d) *Les programmes d'enseignement proposés dans les différents cursus d'éducation doivent être mieux mis en réseau, entre les branches d'une même faculté et entre les facultés entre elles. Outre les compétences spécialisées dans un domaine, il faut aussi encourager les qualifications de culture générale.*
- e) *La réforme de Bologne doit conduire à faciliter vraiment la mobilité des étudiant-e-s :*
 - *Un bachelor obtenu dans une haute école suisse doit ouvrir l'accès aux filières d'études correspondantes du master. Ce principe ne doit pas être vidé de sa substance en aménageant des filières master ad hoc et superflues. Si la mobilité ne joue pas en Suisse, c'est une illusion de croire que cela marchera avec l'étranger.*
 - *Les étudiant-e-s doivent pouvoir choisir une autre haute école pour l'un ou l'autre module seulement ou pour quelques semestres et pas seulement pour toute la filière des études.*
 - *Il faut faciliter la mobilité internationale grâce à une équivalence croissante des compétences acquises et grâce aux reconnaissances mutuelles des diplômes. L'échange des étudiant-e-s au plan international doit être intensifié.*
 - *Il faut tenir compte du besoin largement répandu des étudiant-e-s à temps partiel qui doivent assumer eux-mêmes une bonne partie de leurs besoins ou qui ont un enfant à charge,*
 - *Il ne faut pas qu'on soit obligé de choisir tel haute école pour ses études simplement en raison de sa proximité géographique alors qu'une autre haute école offrirait de meilleures filières d'études. Il faut donc pouvoir recourir à un système approprié de bourses d'études.*

Thèse 2 :

La création de centres (concentration des compétences) et de niches contribue à élever le niveau de la qualité. Ces derniers permettent à l'enseignement et à la recherche d'atteindre des performances élevées.

a) *Chaque haute école doit avoir une double stratégie : un service public et l'excellence.*

- *En premier lieu, le mandat des hautes écoles est d'assurer un service public pour le pays en donnant au gens une formation supérieure. Un service public de base signifie aussi qu'il ne faut pas dilapider les chances de notre jeunesse de faire des études supérieures. Eu égard à la concurrence pour les meilleurs, ce mandat de base ne doit pas être négligé. La formation supérieure doit être aussi universelle que possible au sein du système global suisse. Dans la même haute école, il faut une large palette de filières d'études, à moins qu'il s'agisse d'une institution spécialisée. Ce qui ne signifie pas que l'offre d'une même haute école doive être complète, car il faut atteindre une masse critique dans chaque filière pour que le service de base soit complet et de haute qualité et pour pouvoir pratiquer l'interdisciplinarité indispensable. Il s'agit de promouvoir un service de base régional aussi large que possible qui améliore ainsi l'égalité des chances pour toutes celles et ceux dont la mobilité est restreinte pour des raisons économiques.*
- *Mais à côté du service de base, chaque haute école doit rechercher l'excellence dans un domaine spécifique. Il s'agit de viser des performances de pointes au plan européen et mondial. Il faut aussi prêter une attention particulière à la promotion de la croissance en mettant en œuvre des instruments appropriés qui assurent la continuité de la recherche.*
- *On peut soutenir la création des centres de compétences à une mobilité accrue et ceci de deux manières : les étudiant-e-s quittent leur environnement habituel pour se rapprocher d'une haute école offrant des perspectives d'études alléchantes et le corps professoral enseigne dans plusieurs hautes écoles pour favoriser la création de centres de formation.*

b) *C'est le mélange des caractéristiques de service public, de centre de formation et de performances de pointes qui fait une haute école visant la meilleure qualité. Outre l'efficacité, c'est précisément cette qualité à atteindre qui est le premier argument pour une meilleure coordination et une répartition judicieuse des tâches dans l'espace suisse des hautes écoles. (Cf. ci-dessous les points 7 et 8.)*

Thèse 3 :

La diversité et l'autonomie des hautes écoles doivent être respectées dans le cadre de ce qui a été démocratiquement fixé. Il faut renforcer la démocratisation à l'extérieur de celles-ci comme à l'intérieur. L'équivalence dans la diversité des HES et des universités est un atout du système suisse de la formation supérieure qui doit être préservé. Les mêmes principes de financement doivent s'appliquer à toutes les hautes écoles publiques.

- a) *Pour que le système suisse des hautes écoles puisse être mieux géré, celles-ci doivent disposer d'un statut d'autonomie semblable. L'autonomie est la base de la liberté de l'enseignement et de la recherche et devrait aussi renforcer la créativité.*
- b) *Un gain d'autonomie pour les hautes écoles implique aussi qu'elles soient soumises à un contrôle démocratique. Le support juridique de chaque haute école doit lui donner un mandat de prestations clair, assorti d'un budget global adapté, permettant d'exécuter ce mandat. Le degré de réalisation des objectifs fixés doit faire l'objet d'une évaluation démocratiquement légitimée. Les hautes écoles autonomes doivent améliorer leur capacité de gestion.*
- c) *Outre la démocratisation vers l'extérieur (conduite politique), l'autonomie doit aussi apporter avec elle la démocratisation à l'intérieur. L'ensemble du monde universitaire (professeurs, assistant-e-s, étudiant-e-s et personnel d'exploitation) dispose de manière adéquate d'un droit de participation aux décisions..*
- d) *Les hautes écoles doivent trouver la voie médiane (difficile à pratiquer) entre celle de l'affirmation et de la concurrence et celle de la coordination et de la collaboration. Il n'existe aucune alternative sérieuse autre que ce chemin difficile à pratiquer. La conduite de ce domaine au plan national (thèse no 7) devrait pouvoir faire en sorte que l'ensemble des hautes écoles en tire un maximum de profits.*
- e) *Il est indispensable de conserver la différence entre les universités (accent mis sur la recherche fondamentale) et les HES (accent mis sur les applications pratiques). Il en résulte que les exigences d'admission resteront différentes. La législation doit prendre en compte les besoins différenciés des types de hautes écoles. S'agissant des HES, leurs besoins spécifiques (p. ex. HES beaux-arts) impliquent une réglementation ad hoc. Le fait d'opérer des différenciations au sein des hautes écoles n'exclue nullement la coordination et la répartition des tâches.*
- f) *Même s'il est important que l'accès aux hautes écoles soit différencié, voir soumis à examen, il est tout aussi important qu'il y ait symétrie dans les passerelles : les titulaires d'une maturité gymnasiale doivent pouvoir effectuer une année de stage pratique pour être ensuite admis dans une HES ; quant aux titulaires d'une maturité professionnelle, ils doivent pouvoir accéder à l'université moyennant une formation générale complémentaire. Les qualifications complémentaires doivent pouvoir s'acquérir au niveau d'étude inférieur et il ne faut pas charger davantage les hautes écoles en leur imposant encore cette tâche.*

Les personnes ayant suivi la filière de formation tertiaire B (école professionnelle supérieure, certificat fédéral de capacité, examen professionnel supérieur) et d'autres aussi, non titulaires d'une maturité, mais disposant d'une expérience professionnelle riche, doivent aussi pouvoir avoir un accès aux hautes écoles.

- g) *La maturité gymnasiale doit sans aucune ambiguïté donner accès à l'université. Les abandons d'études à ce stade et des taux d'échec trop élevés aux début des études doi-*

vent être limités en agissant dans les filières de la scolarité secondaire et en informant mieux les candidat-e-s à une maturité.

Thèse 4 :

Il faut améliorer de manière décisive l'égalité des chances dans les hautes écoles. La réforme des hautes écoles et celle des conditions sociales cadre (p. ex. le régime des bourses d'études) ne doivent pas être traitées isolément, mais ensemble. Il faut d'avantage de bourses d'études et un système fédéral unique et coordonné pour les attribuer.

- a) *La probabilité que l'enfant d'un couple de travailleurs manuels décroche un diplôme universitaire est cinq fois plus petite que pour l'enfant d'un couple de diplômés universitaires. C'est une honte qui perdure que dans une Suisse riche et après des décennies de réformes scolaires il existe toujours une discrimination massive dans le domaine de la formation. L'OCDE a montré que c'est en Suisse qu'il y a les plus grands obstacles de nature sociale quant à l'accès aux études.
Les chances d'une bonne formation se décident en grande partie déjà dans les premières années de scolarité et c'est pour cela qu'il faut ici les plus grands efforts. Mais cela ne saurait aucunement justifier de maintenir les obstacles qui persistent encore au niveau tertiaire. L'élimination des obstacles notamment dans l'accès aux hautes écoles est une des revendications principales de la justice sociale au sens où l'entendent les socialistes.*
- b) *L'amélioration et l'harmonisation des systèmes de bourses doivent impérativement faire partie de la réforme des hautes écoles. Ce sont surtout les gens de la classe moyenne inférieure qui passent au travers du filet de la législation sur les bourses. Ce groupe de population reçoit très peu d'aides sociales comme par exemple des subventions pour les primes d'assurance maladie et ne profite pas non plus de mesures de soutien comme les bourses d'études. Les personnes de nationalité étrangère séjournant en Suisse doivent faire face à des obstacles injustifiés pour obtenir une bourse d'étude (p. ex. des durées minimales de séjour qui diffèrent d'un canton à l'autre, pas de prise en compte de la durée d'un domicile antérieur dans un autre canton). Ceci doit changer.*
- c) *S'engager pour modifier la politique des hautes écoles, pour des réformes mettant notamment en application la mobilité des étudiant-e-s (réforme de Bologne, répartition des tâches entre les hautes écoles), implique qu'on fasse suivre ses propos des actions correspondantes s'agissant de l'amélioration des systèmes de bourses d'études. Il faut plus de moyens étatiques et, dans bien des cantons et des communes, il faut augmenter les limites de revenu et de fortune donnant droit à une bourse.*
- d) *Il est faux de vouloir remplacer les bourses d'études par des prêts ; c'est injuste et bureaucratique ; cela ne ferait qu'aggraver les inégalités sociales au lieu de les atténuer. La perspective de dettes élevées à la fin de ses études est une vision effrayante. Et cela ne concerne que celles et ceux qui ne peuvent pas attendre grand-chose de leur famille. De plus, le remboursement de la dette d'étude tombera en plein dans la période où l'on fonde une famille et l'on sait que ce temps est de toute manière marqué par des charges financières accrues.*
- e) *En plus d'améliorer l'accès aux hautes écoles d'un point de vue social, il faut démanteler les obstacles qui demeurent pour les étudiant-e-s handicapé-e-s.*
- f) *Il faut favoriser l'accès aux hautes écoles, sous certaines conditions, pour ceux qui n'ont pas de maturité.*
- g) *Il faut favoriser les études à temps partielles, en cours d'emploi par exemple dans les hautes écoles.*

Thèse 5 :

Il n'est pas question d'augmenter les taxes d'inscription et de cours.

- a) *Les taxes d'inscription et autres taxes d'études représentent aujourd'hui 2,5% (100 millions de francs) du financement global des hautes écoles. Même doubler la somme en faisant passer ces taxes d'une moyenne de 1'300 francs aujourd'hui à 2'600 francs par an, il n'y aurait pas un apport beaucoup plus important, alors que cela ne ferait qu'augmenter la pression déjà élevée sur la sélection social. Ce serait un scandale par rapport aux conditions sociales actuelles déjà défavorables à l'égalité des chances. Ce type de discrimination est particulièrement injuste et c'est un gaspillage des talents qu'il y a dans la population.*
- b) *Ce que «economiesuisse» demande, à savoir que les taxes d'inscription et de cours couvrent 10% des recettes des hautes écoles revient à multiplier par quatre (400 millions de francs) le niveau actuel de ces taxes, ce qui est complètement faux en termes de politique de la formation. Si on y ajoute le recours à un système de prêts plutôt que des bourses d'études, comme l'exigent les milieux néolibéraux, cela reviendrait à rendre d'autant plus difficile l'accès aux hautes écoles au lieu de le faciliter.*
- c) *S'agissant de la filière du master, il ne saurait être question de prélever des taxes supplémentaires d'inscription ou de cours. Le « master » a une valeur de premier diplôme universitaire de base. Le PS suisse part donc logiquement du principe selon lequel un diplôme de « bachelor » est synonyme de qualifications suffisantes pour donner directement accès à la filière du « master » et qu'il peut être question d'introduire un espèce de numerus clausus camouflé entre le « bachelor » et le « master ».*
- d) *Il faut une harmonisation générale des taxes de cours et d'inscription et les abroger de sorte qu'il y ait parallélisme avec la couverture des coûts de formation pour tous les autres niveaux de formation hors hautes écoles.*

Thèse 6 :

Les obstacles aux carrières académiques dus aux spécificités du genre doivent tous être écartés.

- a) *Il faut que les institutions responsables des hautes écoles prévoient dans les contrats de prestations l'obligation pour ces dernières d'évaluer leurs structures et leurs filières sous l'angle de l'égalité des chances et qu'elles doivent le cas échéant les adapter en conséquence. L'égalité hommes – femmes est un critère de qualité qu'on doit pouvoir vérifier grâce à un controlling interne.*
- b) *De plus, les contrats de prestations que les hautes écoles signent avec leur support juridique doivent aussi prévoir l'obligation de proposer une offre suffisante en structures d'accueil extrafamiliales pour les enfants des étudiant-e-s ; elles doivent en principe exploiter elles-mêmes ce type de crèches.*
- c) *La composition du corps professoral et de toutes les instances internes des hautes écoles doit respecter l'égalité hommes-femmes.*
- d) *À qualifications égales, il faut donner la préférence aux femmes dans les nominations de professeur-e-s.*
- e) *Les universités mettent tout en œuvre pour éliminer les obstacles de genre durant la formation. Il s'agit d'ouvrir aux femmes les facultés où la présence masculine est traditionnellement élevée, et inversement. Durant les études, il s'agit de mettre en place des programmes promouvant l'égalité femmes-hommes.*
- f) *Dans les hautes écoles, il faut aménager plus d'emplois académiques non limités dans le temps, qui peuvent aussi être constitués par des postes d'assistant-e-s.*

Thèse 7 :

L'objectif de la réforme du système des hautes écoles doit être de renforcer partout en Suisse la conduite au plan fédéral. Pour l'atteindre, il faut dans tout le pays une coordination plus impérative et plus démocratique entre les hautes écoles.

- a) *Les mécanismes actuels de conduite sont devenus insuffisants par rapport aux mutations rapides de l'époque : les hautes écoles, en tant que système d'ensemble, doivent pouvoir réagir de manière cohérente aux changements dans le secteur tertiaire, mais aussi par rapport au système global de la formation. La coordination spontanée entre des supports juridiques autonomes de hautes écoles, supports isolés et locaux, ne peuvent être que des modèles de transition. Une démocratisation des décisions au sein des hautes écoles et de leurs superstructures est urgente afin de donner une réelle légitimité aux décisions de cette coordination.*
- b) *Il en va ici d'une meilleure coordination et d'une répartition plus stricte des tâches (portfolios de filières et d'activités de recherche) entre toutes les hautes écoles. La première priorité concerne la répartition des tâches des hautes écoles entre elles, la deuxième priorité, la répartition des tâches entre les universités et les HES, la troisième priorité, la répartition des tâches des HES entre elles. La dernière répartition mentionnée suit déjà actuellement pleinement son cours grâce à la compétence fédérale en la matière.*
- c) *Il va y avoir conflit de compétence entre les institutions responsables des hautes écoles (parlements, gouvernements cantonaux) et les décisions d'un organe de coordination de rang fédéral. Plus cet organe de conduite aura de compétence à l'avenir, plus il sera important qu'il dispose vraiment de qualifications scientifiques reconnues et d'une pleine légitimité démocratique. Pour l'espace suisse des hautes écoles, le PS exige un organisme national de conduite fondé sur une légitimation démocratique.*
- d) *La répartition des compétences ne doit pas mettre en péril l'universalité du système suisse des hautes écoles. Le critère de la « profitabilité » ne doit pas être déterminant. La répartition des compétences doit également prendre en compte les besoins des régions, sans toutefois céder à des considérations de répartition proportionnelle.*
- e) *Le financement de base des hautes écoles doit rester un financement public. Il s'agit d'introduire des règles de financement pour les hautes écoles, qui déterminent à la fois la couverture des coûts et prévoient en parallèle des systèmes incitatifs judicieux. Pour que ceci soit transparent, il faut fixer des coûts standard par poste d'étudiant-e (en fonction des branches d'études et des particularités de certaines possibilités). Outre la prise en considération du nombre d'étudiant-e-s, des filières de formation et des performances des activités de recherche, les critères de financement doivent aussi veiller à ce qu'il y ait une concurrence quant à la qualité plutôt qu'une concurrence quant à la quantité ; ces critères doivent aussi faire en sorte de ne pas défavoriser les branches où il y a peu de chances de trouver des financements complémentaires et où les liens directs avec l'économie sont inexistantes ; enfin, ces critères doivent faciliter la collaboration spontanée et non pas la rendre plus difficile.*
- f) *La promotion d'un espace suisse des hautes écoles aura sur le long terme des effets très importants d'harmonisation au niveau de la structure actuellement hétérogène de l'école obligatoire (primaire et secondaire) et secondaire supérieure, qui continuent à être organisées de manière cantonale. Voilà pourquoi la Confédération et les cantons doivent accorder une grande priorité à l'instauration de mécanismes de conduite globale de l'espace suisse de la formation.*

Thèse 8 :

Il s'agit d'augmenter l'efficacité des moyens financiers consentis.

- a) *La mise en place de véritables centres de formation et d'une répartition des tâches ne doit pas seulement servir à faire croître la qualité de l'enseignement et de la recherche, mais aussi à augmenter l'efficacité des moyens financiers consentis. Ces moyens doivent être affectés le plus efficacement possible de manière à atteindre les objectifs décrits ci-dessus. Il faut atteindre plus avec les mêmes moyens et les moyens supplémentaires doivent servir à aux améliorations nécessaires.*
- b) *Une meilleure coordination et une répartition des tâches plus précise entre les hautes écoles permettront d'affecter les moyens à disposition de manière plus ciblée. Il est possible d'en jeter les bases en procédant à une réflexion sur les forces spécifiques d'une haute école et sur la planification stratégique qui en résulte pour elle. La création de centres de formation amènera des filières de formation et des performances de recherche d'une meilleure qualité.*
- c) *Les temps sont révolus où chaque haute école pouvait offrir toutes les filières d'études. Il faut passer à la coordination et à l'élagage des offres de formation (portfolios). Les HES sont d'ailleurs bientôt à la fin de ce processus difficile et jusqu'ici douloureux. Les universités doivent maintenant s'y mettre. Les filières de formation comptant trop peu d'étudiant-e-s doivent se grouper. Les moyens financiers ainsi économisés peuvent être répartis pour mieux encadrer les filières de formation comptant de nombreux étudiant-e-s de manière à développer de nouveaux centres. Les branches dont les coûts sont particulièrement élevés (dans des facultés de médecine, par exemple) doivent être rassemblées sur un petit nombre de hautes écoles.*
- d) *Il faut réunir dans le même département fédéral tous les offices fédéraux dont les compétences touchent la politique de la formation, de la recherche et de l'innovation. Ceci permettra à la Confédération d'avoir une politique cohérente en la matière, issue d'un seul département ; la collaboration avec les cantons, avec les instituts de formation et avec les autres pays en sera facilité et sera aussi plus efficace.*
- e) *Il faut exiger le même degré élevé de qualité dans toutes les hautes écoles. Le PS suisse rejette une subdivision entre des hautes écoles élitaires et des hautes écoles de moindre qualité.*

Thèse 9 :

Nous avons besoin d'investir davantage dans la formation et la recherche comme moteurs de développement d'une société plus juste et d'une croissance économique durable. Les coupes budgétaires pratiquées dans le domaine des hautes écoles agissent comme un poison sur le développement économique de la Suisse.

- a) *En ce 21^{ème} siècle, la formation et la recherche sont des tâches prioritaires de l'État. Dans nos sociétés du savoir, elles sont un des moteurs les plus importants de la croissance. Dans ce domaine, la concurrence internationale aura son mot à dire. Seules les économies des pays pouvant s'appuyer sur une population bénéficiant d'une bonne formation et sur la recherche de pointe seront en mesure d'assurer leur bien-être.*
- b) *Entre 1990 et 2000, les dépenses publiques pour la formation de la Confédération, des cantons et des communes ont pratiquement stagné. En revanche, le nombre des personnes à former a fortement augmenté. Les investissements de rattrapage que le Parlement fédéral avait autorisés dans le cadre de l'arrêté FRT 2003-2007 (formation, recherche et technologie ; augmentation des dépenses en la matière de 5% par an) ont déjà été réduits de manière drastique dans le cadre des programmes d'allègement budgétaire 2003 et 2004. Les résultats de cette politique par à coup sont mauvais car cela s'opère au détriment de la planification à moyen terme des institutions de formation. Selon la comparaison des systèmes de formation à laquelle l'OCDE s'est livrée, notre pays est actuellement tombé dans le milieu du classement.*
- c) *Sous l'angle des finances politiques, il faut enfin commencer à considérer les dépenses pour la formation comme des investissements et non pas comme des dépenses de consommation.*
- d) *Dans le même temps, des pays disposant d'une croissance économique élevée, comme la Suède, la Norvège, le Danemark, la Finlande et l'Irlande ont massivement augmenté les investissements publics en la matière. Comparées à leur PIB national, ces dépenses atteignent 30% à 50% de plus qu'en Suisse.*
- e) *Conclusion : Ce sont des mesures visant une meilleure efficacité qui permettront au système de formation de la Suisse d'aller plus haut avec les mêmes moyens financiers. Mais cela ne suffira pas à nous permettre de soutenir la comparaison avec la concurrence internationale en matière de savoir. C'est pourquoi il faut continuer à poursuivre l'objectif d'augmenter de manière substantielle les dépenses de formation et de recherche. La meilleure solution serait d'exclure les dépenses pour la formation et la recherche du frein à l'endettement. En effet, la formation n'est pas qu'un facteur de coûts, c'est un investissement essentiel dans l'avenir de notre pays et dans le bien-être de sa population.*